

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JUILLET 2017



© Studio Bomarcot

Editorial

Une fois n'est pas coutume, c'est votre vice-président de la municipalité qui est chargé de rédiger cet édito.

Je vais tout d'abord vous entretenir du gel catastrophique qui s'est abattu sur le vignoble vétrozain au mois d'avril. En effet, tout le vignoble de Botza-Balavaud (65 ha) a été gelé à 95 %, sur le coteau (110 ha) les dégâts sont moindres, environ 10 %, mais quelques parcelles sont également fortement touchées. J'ai proposé au Conseil communal, par l'intermédiaire de notre commission agricole et viticole, quelques mesures de soutien aux viticulteurs de notre commune. Vous pourrez prendre connaissance de ces mesures dans l'article consacré à ce sujet. Il est indéniable que ce gel aura des répercussions financières importantes, soit au niveau individuel soit au niveau fiscal pour notre commune.

Concernant les comptes 2016, avec plus de 6 millions et demi, la marge d'autofinancement de notre commune est excellente. Celle-ci est due à une forte augmentation des recettes fiscales et au report de certains investissements en 2017, notamment la nouvelle place des vigneron et les rues adjacentes, suite à un recours au tribunal cantonal contre l'adjudication décidée par la commune.

Les grands chantiers prévus pour cette législature vont débiter prochainement, notamment les travaux préparatoires de la T9. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension suite aux nuisances engendrées par ces travaux. Le projet définitif de la réfection du centre village et de la T9 (AggloSion) est actuellement en cours d'élaboration avec le team gagnant et le service cantonal de la mobilité. Nous espérons pouvoir mettre à l'enquête ce projet en 2018 et débiter ces travaux de refonte de notre centre du village en début d'année 2019. Avec ce projet, nous allons revaloriser cet espace public afin d'assurer une meilleure cohabitation entre automobilistes, piétons, commerces de proximité et ainsi redonner un espace de vie plus convivial au centre de notre village.

Concernant la réfection des torrents ouest, le projet définitif, dans le cadre de la démarche participative, a été présenté le 19 juin. Les accords sont en cours avec les riverains concernant l'aménagement de leurs parcelles. Les démarches peuvent

sembler longues et fastidieuses avec le canton et l'OFEV, mais sachez que ce projet de réfection des torrents ouest est un dossier prioritaire pour notre commune. Le calendrier pour ces travaux est prévu comme suit, mise à l'enquête du projet en été 2017, et début des travaux, s'il n'y a pas d'oppositions, en avril 2018. Le montant des travaux prévus pour les torrents ouest et la refonte du PGEE dans le secteur concerné se monte à près de 9 millions.

Pour terminer, je profite de cette occasion pour vous souhaiter d'excellentes vacances estivales et j'espère vous rencontrer aux manifestations vétrozaines de la rentrée, Amigne on the Road le 25 et 26 août et la fête patronale de la Madeleine le 2 et 3 septembre.

Bon été à tous !

André Fontannaz
Vice-président

DANS CE NUMÉRO

Nonagénaires	2
Plan de scolarité 2017/2018	3
Commission culturelle - Au milieu des éléments (eau et feu)	4
Agenda des manifestation - 2ème semestre 2017	5
Fun & Smile	5
Wave Trophy	6
ASOV - programme rentrée scolaire	6
Suisse bouge	7
Le Valais à l'honneur	8
Apprendre le Français	9
Réception Frédéric Favre	10
Fête de la Madeleine	11
Bibliothèque - 35 ans et horaires d'été	12
YFU Familles d'accueil	13
Constructions	13
Zone de réserve	14
Gel du mois d'avril	15
Comptes 2016	16-17
Personnel communal	18
Décisions du Conseil municipal - 2ème trimestre 2017	19

JUBILAIRES

Nonagénaires

Trois nonagénaires ont été fêtés à Vétroz en ce deuxième trimestre 2017. Le Conseil municipal a tout d'abord rendu visite à M. Léon Vergère le 10 avril dernier, le jour même de son anniversaire en 1927. Un peu plus de deux mois plus tard, le 17 juin, c'était au tour de M. Charly Papilloud de recevoir les félicitations de la Municipalité, avec quelques jours de retard, lui qui est né le 4 juin 1927.

La troisième jubilaire, Mme Renée Schulze, figurera quant à elle dans la prochaine édition du Vétrozspective.



Léon Vergère - 10.04.1927



Charly Papilloud - 04.06.1927

VÉTROZ REND VISITE À BEAUMONT

Il est des dates immuables dans la vie d'une société.

Pour l'association Vétroz / Beaumont-Lès-Valence, juin est le mois des échanges.

Le déplacement se fait en car avec cette année dîner à Voiron.

Dès notre arrivée à Beaumont ce sont les familles d'accueil qui nous prennent en charge. On se retrouve plusieurs familles pour le repas du soir, mais avant l'apéritif est offert par la municipalité de Beaumont.

Le président du jumelage et le maire de Beaumont nous ont adressé leur mots de bienvenue.

Le président de Vétroz et le président du conseil général



de gauche à droite (M. Patrick Prélon, maire de Beaumont; M. René Brès, président du comité de jumelage; M. Pierre-Michel Venetz, président du conseil général; M. Olivier Cottagnoud, président de commune; M. Fabien Papilloud, conseiller municipal)

ont exprimé au nom de tous la joie de se retrouver en terre jumelée.

Le 2ème jour, c'est une visite d'une cave de clairette Bio à Saillans qui nous a enchanté et désaltéré. Sur le chemin du retour, une halte à Crest où se déroulait une fête médiévale. Le soir, retour à la salle des fêtes pour une soirée festive avec repas et bal.

Le dernier jour un repas réunit les membres des deux associations avec une photo pour immortaliser ces rencontres.

Ah oui! l'année prochaine au mois de juin, c'est à notre tour d'accueillir nos amis Beaumontois.

*Pour la société Beaumont-Lès-Valence
Jean-Charles Fontannaz, président*





© Studio Bonnardot

ÉCOLES

Plan de scolarité 2017-2018

Début des cours : jeudi 17 août 2017 le matin
Fin des cours : vendredi 22 juin 2018 le soir
Jours effectifs de classe : 167

Automne

début des congés : vendredi 20 octobre 2017 le soir
reprise des cours : lundi 6 novembre 2017 le matin

Immaculée conception
jeudi 8 décembre 2017

Noël

début des congés : vendredi 22 décembre 2017 le soir
reprise des cours : lundi 8 janvier 2018 le matin

Carnaval

début des congés : vendredi 9 février 2018 le soir
reprise des cours : lundi 19 février 2018 le matin

St-Joseph

lundi 19 mars 2018

Pâques

début des congés : jeudi 29 mars 2018 le soir
reprise des cours : lundi 9 avril 2018 le matin

Ascension

début des congés : mercredi 9 mai 2018 à midi
reprise des cours : lundi 14 mai 2018 le matin

Pentecôte

lundi 21 mai 2018

Fête Dieu

Jeudi 31 mai 2018



© Studio Bonnardot



COMMISSION CULTURELLE

La Commission culturelle a choisi cette année comme thème « les 4 éléments » que sont le feu, l'eau, la terre et l'air.

Notre première rencontre s'est déroulée le samedi 6 mai 2017.



Nous avons été accueillis par nos valeureux hommes du feu du corps des sapeurs pompiers de la Lizerne. Ils nous ont rappelé quelques règles de sécurité. Puis ils nous ont montré comment dompter cet élément qu'est le feu en nous rappelant qu'il est autant un ami qu'un ennemi. Nous avons ainsi appris que selon le combustible, un feu s'éteignait différemment. Les plus téméraires ont pu se risquer à escalader la grande échelle du camion des pompiers. Un grand merci au commandant Stéphane Fumeaux et à ses hommes pour cette matinée qui a suscité l'intérêt de toutes les générations.

Le 9 juin 2017, nous avons plongé dans l'eau pétillante des Sources Minérales d'Aproz. Les plus jeunes ont eu la possibilité de créer un cocktail à leur goût. Une

visite de l'usine a été menée de main de maître par Daniel Fuchser. Un grand merci au Directeur Michel Charbonnet ainsi qu'à son équipe.



Deux autres rencontres sont encore programmées, alors à vos agendas :

- le samedi 26 août 2017 : «La Terre» sera à l'honneur avec la visite du Jardin Botanique Alpin de Flore-Alpe à Champex
- le vendredi 6 octobre 2017 : Ce sera au tour de «l'Air», avec la découverte de la Maison FXB du sauvetage à Sion.

Vous trouverez les photos de ces sorties sur le site internet de la Commune <http://www.vetroz.ch>

En espérant vous voir nombreuses et nombreux lors de ces prochains événements, nous vous souhaitons un bel été et à tout bientôt.

*Pour la commission culturelle
Lydia Moix, présidente*

AGENDA

2ème semestre 2017

JUILLET 2017

- 27 60+ Marche à Isérables : La voie des érables
- 31 Fête nationale - Tour Lombarde

AOÛT 2017

- 4 - 8 Camp musical à Evolène – Fanfare Concordia
- 5 - 11 Camp musical à la Loutze - Fanfare Union
- 8 Concert Fanfare Concordia
- 11 Concert EMU
- 12 - 13 Week-end anniversaire des 25 ans du club CAV
- 13 Grillade CAV
- 19 Finale cantonale UBS Kid's Cup - Plantys
- 20 Sortie d'été du Ski Club
- 24 60+ Colombire/Montana : Bisse du Tsittoret Ecomusée
- 25 - 26 Amigne on the road
- 28 Assemblée générale du FC Vétroz

SEPTEMBRE 2017

- 2 - 3 Fête patronale et paroissiale de la Madeleine
- 4 Reprise des cours Unipop
- 7 Assemblée générale du Choeur-mixte
- 7 Reprise des ateliers pour les enfants - TGV
- 9 Grimpelette des Bédjuis, CAV
- 13 Assemblée générale APEV
- 16 CAV - meeting disque et raclette aux Plantys
- 21 60+ Sortie en car au Musée de Chaplin à Corsier

OCTOBRE 2017

- 1 Loto Hélios
- 7 Vente-échange APEV – Salle des Plantys
- 13 Assemblée générale VAG

- 14 Championnat vétrozain d'athlétisme
- 18 Brisolée 60+ des 4 communes
- 28 Choucroute de l'association Vétroz / Beaumont-Lès-Valence

NOVEMBRE 2017

- 3 Assemblée générale Ski Club
- 3 Assemblée générale Fanfare Union
- 4 Souper Fanfare Union
- 12 Loto VAG
- 11 Souper du Choeur-mixte
- 16 60+ Fondation Giannada (Paul Cezanne)
- 17 Assemblée générale CAV
- 18 Championnats valaisans de percussions à Brig
- 18 Choeur-mixte journée musicale
- 19 Loto FC Vétroz
- 25 Concert de Gaetan avec Bibliothèque et APEV

DECEMBRE 2017

- 1 Vin chaud de la VAG - salle paroissiale
- 5 Messe de l'Avent dans les quartiers
- 8 Jubilaires de la Paroisse
- 9 Championnats valaisans des solistes et quatuors
- 9 Téléthon: Amicale des Sapeurs-pompiers de Vétroz
- 12 Messe de l'Avent dans les quartiers
- 14 60+ Assemblée générale et repas de Noël
- 16 Noël au village APEV
- 19 Messe de l'Avent dans les quartiers
- 23 Concert de Noël des Fanfares & remise des mérites sportifs et culturels
- 26-29 Cours OJ - Ski Club



Programme estival d'activités pour les enfants de Vétroz

La commission jeunesse de Vétroz est très fière de vous présenter son programme d'activités proposé cet été aux enfants de la 1H à 8H. Ce projet s'appelle FUN & SMILE !!

Pour sa première édition, FUN & SMILE propose aux enfants des écoles des activités variées durant la période de juillet et août. L'objectif recherché est d'occuper nos enfants durant les vacances scolaires en leur permettant de découvrir non seulement des activités sportives, culturelles mais également culinaires ou

artistiques. Ces journées sont proposées par des habitants du village et des sociétés locales qui souhaitent faire vivre à nos jeunes de nouvelles expériences.

Si vous êtes membre d'une société, d'un club ou toute autre activité et pensez qu'elle pourrait intéresser des enfants, nous serions ravis d'échanger avec vous dans le but d'intégrer vos activités dans notre programme 2017-2018.

*Pour la commission Jeunesse & Intégration
Hatice Minnig, membre
Fabien Papilloud, président*

WAVE TROPHY



Le 9 juin 2017, le plus grand rallye au monde pour véhicules électriques, le WAVE Trophy, a donné le coup d'envoi de l'électromobilité sur l'itinéraire du Grand Tour de Suisse. Jusqu'au 17 juin, les 115 équipes ont sillonné la Suisse à vélo, à moto ou en voiture électrique. Le Grand Tour constitue l'itinéraire idéal pour cette aventure. Grâce à son réseau dense de bornes électriques, il est la première route touristique nationale au monde à pouvoir être empruntée de bout en bout par des véhicules électriques. Durant ce rallye, les véhicules ont franchi cinq cols, parcouru 16 000 mètres de dénivelé et traversé les quatre régions linguistiques.

Arrêt du premier rallye pour véhicules électriques sur le Grand Tour de Suisse à Vétroz

Le 14 juin 2017, Vétroz a accueilli une étape du plus grand e-rallye du monde sur le parking de l'école des Plantys. Outre des véhicules modernes et exclusifs de grandes marques, des voitures de collection transformées en véhicules électriques, des motos et vélos électriques étaient aussi au rendez-vous.



77 élèves de l'école des Plantys ont eu l'opportunité d'écouter les équipes présenter leur véhicule et ainsi

découvrir l'électromobilité sous un nouvel angle. Les élèves avaient également la mission de voter pour leur voiture préférée. Chaque participant est reparti avec un sachet contenant une pomme et des jus de fruits. Quant à l'équipe gagnante, elle s'est vue remettre un berceau de produits du terroir de l'Office du Tourisme des Coteaux du Soleil.



A midi, les équipes ainsi que la population ont eu l'occasion de déguster des raclettes ainsi que de goûter à l'Amigne de Vétroz de nos encaveurs. Pour clôturer cette journée dédiée à l'électromobilité, la population a pu voir et essayer des véhicules 100% électriques allant de l'utilitaire à la voiture de sport.

Finalement, nous tenons à remercier, pour leur soutien durant cette journée, l'Office du Tourisme, Dysbox SA, Auto Consult SA, Emil Frey SA, Biofruits, l'ESR et l'équipe des travaux publics.

*Pour la commission Energie & Environnement
Fabien Papilloud, président*

ASOV PROGRAMME RENTRÉE SCOLAIRE

Après deux semaines d'activités d'été, l'ASOV part en vacances du 7 juillet au 2 septembre.

L'ASOV reprendra avec la fête de la Madeleine, le dimanche 3 septembre. Des activités seront prévues pour les enfants et les jeunes de Vétroz et des environs.

Alors bonnes vacances à tous et rendez-vous en septembre.

*Pour l'ASOV
Nathalie Zanardini, responsable*

les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00

un samedi sur deux de 14h00 à 17h00

ASOV a été mise en place pour les jeunes de 10 à 25 ans. Son but est de permettre à la jeunesse de Vétroz de développer des compétences de mettre en place des projets et surtout de s'amuser!

Le Bus de l'ASOV se rend dans les différents cours d'école du village. On y trouve plein de matériel pour faire des bricolages, des jeux ou juste venir passer un moment entre amis.

L'animatrice est là pour aider les jeunes à réaliser leurs idées dans un cadre sécurisé.

079 937 84 06
asove@vetroz.ch
www.vetroz.ch
Rte de l'Abbaye 31

facebook ASOV Vétroz Instagram animation_vetroz

SUISSE BOUGE – Bravo Vétroz !!!!

Il n'y a qu'un mot à dire pour cette Suisse Bouge 2017, c'est BRAVO !!

En effet, pour cette première édition du duel intercommunal de la Suisse Bouge, contre Ardon, les vétrozains et vétrozaines ont accumulé 216'613 minutes de mouvement pendant ces quelques jours de compétition. Nous avons pour objectif de passer les 150'000 minutes et cela a été largement dépassé. C'est grâce aux 2'469 personnes qui sont venues aux 53 activités proposées durant cette semaine de duel, que ce score a pu être atteint. Alors bravo à vous tous !!!

Un grand merci également à :

- Vétroz Amis Gymnastes
- Club d'Athlétisme de Vétroz
- L'APEV
- Natfit Center
- Les Tambours de Vétroz
- L'UniPop
- Le Crossfit Vétroz « At the boc »
- Fun 4 Kids
- Les Structures de l'Enfance
- Le Foyer Haut-de-Cry
- Les écoles
- L'ASOV

Mais également des particuliers qui ont donné de leur temps pour cette manifestation :

- Yann Disière
- Corinne Geiger
- Nadine Rossier
- Hatice Minnig

Cette semaine de mouvement a été clôturée par une magnifique fête, la Lizerne Survivor. Un grand merci au comité d'organisation qui a mis en place ce parcours du combattant, où les grands et les petits se sont éclatés toute la journée !

L'année prochaine nous refaisons le duel contre Ardon. Réservez déjà les dates du vendredi 25 mai au 2 juin 2018. Vétroz aura également l'honneur d'organiser la fête de clôture. Si nous nous y mettons tous, pour 2018, nous allons battre Ardon ! En avant Vétroz !!!!

*Pour l'ASOV
Nathalie Zanardini, responsable*



Apprendre le Français

learn French Вивчення французької мови 学法语 Fransızca öğrenmek
 imparare il francese bartaan Faransiis Изучение французского языка
 aprender francés

Remise des attestations des cours de Français

Vendredi 9 juin 2017 a eu lieu la remise des attestations des cours de français. Durant cette cérémonie simple et conviviale, une centaine de personnes était présente pour célébrer la volonté d'intégration par la langue de Molière. En effet, 48 personnes, issues de 20 pays différents, ont reçu une attestation pour avoir suivi avec assiduité les cours de français durant une année.



Les émotions étaient au rendez-vous. Devant leurs proches, les élèves ont montré la force et le courage qu'il faut pour s'intégrer dans leur nouvelle commune. Ces cours leur ont permis, d'une part d'améliorer leur français, de faciliter leur quotidien, mais également de créer des liens d'amitié entre les participants.

Cette soirée était également l'occasion de remercier les enseignantes bénévoles pour leur magnifique travail, de se rencontrer et de fêter cette fin d'année scolaire tous ensemble.



Les quatre communes partenaires de ce projet leur souhaitent plein de succès pour la suite de leur parcours d'intégration et les félicitent pour leur engagement.

Apprendre la langue est le début de toute intégration !

Des cours de français pour les adultes migrants ont lieu à Vétroz, Ardon, Conthey et Nendaz toute l'année.

Les élèves, qui doivent habiter sur l'une des quatre communes, peuvent suivre un cours par semaine d'une durée d'1h30.

Du lundi soir au vendredi, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que les personnes puissent se débrouiller dans leur vie quotidienne.

Ces cours s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas acces-



sible financièrement. Le coût de l'inscription annuelle est de 70 CHF.

Vous êtes intéressé·e·s par les cours de français ? Vous pouvez encore vous inscrire pour l'année scolaire 2017-2018, qui débutera au mois de septembre 2017.

Pour s'inscrire :

- Imprimez et remplissez le formulaire d'inscription sur le site internet des communes participantes : www.ardon.ch / www.vetroz.ch / www.nendaz.org / www.conthey.ch
- contactez Mme Cynthia Epiney par téléphone au 027/345.37.85 ou par mail à cynthia.epiney@vetroz.ch

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le numéro précisé !!!



LE VALAIS À L'HONNEUR

Deux Vétrozains, promus Chevaliers de l'Ordre de l'Etoile d'Italie

Vendredi 28 avril dernier, le Complexe scolaire et sportif de Bresse à Vétroz a été le théâtre d'un événement peu commun : la remise officielle des mains du nouveau Consul général d'Italie à Genève, Monsieur le Docteur Antonino la Piana, de la médaille de l'« Ordre de l'Etoile d'Italie » à Grégoire Jirillo, l'actuel Chef de l'Office du sport du canton du Valais, avec le grade de Chevalier.

Quelque 200 invités, parmi lesquels l'ancien Conseiller d'Etat, Monsieur Claude Roch, 2 nouveaux membres du gouvernement Valaisan, Messieurs Frédéric Favre et Christophe Darbellay, la Première Vice-présidente du Grand Conseil Valaisan, Mme Anne-Marie Sauthier-Luyet, l'ancien commandant de la Patrouille des Glaciers, le Brigadier Marius Robyr, le Juge cantonal, M. Jérôme Emonet, le Président de la Délégation Valaisanne à la Loterie Romande, M. Jean-Maurice Tornay, le Président de l'Association Italie-Valais, le professeur Domenico Mesiano, de nombreux présidents de commune, dont M. Olivier Cottagnoud de Vétroz, et conseillers communaux et généraux, des députés et des chefs de service et cadres de l'administration cantonale valaisanne et même de celle neuchâteloise ont honoré la cérémonie de leur présence.

Lors de leur intervention, aussi bien le Consul général d'Italie à Genève que le président de l'Association Italie-Valais ont rappelé les motivations qui ont conduit à cette distinction. Cet insigne octroyé spécialement par le Président de la République italienne est venu honorer l'engagement particulier du récipiendaire dans la promotion et le raffermissement des liens entre l'Italie et le Valais et son implication dans diverses organisations importantes, comme la commémoration des 50 ans de la tragédie de Mattmark ou les 150 ans de l'Unité Italienne.

Le 18 juin 2017, lors de la traditionnelle Fête de l'Amitié des Italiens au Domaines des Iles à Sion, M. Antonino La Piana, Consul Général d'Italie à Genève, a remis à M. Tufo les insignes de «Chevalier de l'Ordre de l'Etoile d'Italie».



M. Antonino La Piana, Consul Général d'Italie à Genève; Olivier Cottagnoud, président; M. Carmine, chevalier de l'Ordre de l'Etoile d'Italie

D'origine italienne, M. Carmine TUFO s'est établi à Sion en 1983. En 1999, il s'est installé avec sa famille à Vétroz.

Dès 1988, il a œuvré bénévolement au sein de diverses associations italiennes d'utilité publique telles que l'ENITAS (Institution pour l'assistance aux Italiens en difficulté) et le COMITES (Comité pour les Italiens à l'étranger). Il a notamment été réviseur des comptes du COMITES, nommé par l'Agence consulaire d'Italie, et administrateur du Comité ad hoc pour les diverses célébrations relatives au 50ème Anniversaire de la Tragédie de Mattmark. Actuellement, il est responsable de l'administration de l'Association ItaliaValais.

M. Domenico Mesiano, ancien Président du COMITES, a proposé M. Carmine Tufo auprès du Ministère des Affaires Etrangères afin qu'il reçoive une reconnaissance pour ses divers engagements en faveur de la communauté italienne.

M. Tufo tient à remercier la Municipalité de Vétroz pour le vin d'honneur offert à cette occasion ainsi que M. Olivier Cottagnoud, Président de la commune, et son épouse pour leur présence.



© Studio Bonnardot

VÉTROZ FÊTE SON CONSEILLER D'ÉTAT FRÉDÉRIC FAVRE

La réception officielle du nouveau conseiller d'Etat Frédéric Favre s'est déroulée le 9 juin dernier au cœur du village, sous un soleil radieux et dans une ambiance conviviale. La population, les politiques et les proches de Frédéric Favre étaient présents en nombre pour fêter le premier citoyen vétrozain à accéder à cette fonction.

Après une partie officielle ponctuée de discours et de productions des fanfares Union et Concordia, les enfants des écoles ont procédé à un lâcher de ballons et tout un chacun a pu profiter de glaces, crêpes et raclettes offertes pour l'occasion.

Vous trouverez ci-dessous quelques images de cette manifestation. La galerie complète peut être visionnée sur le site internet communal. (© Studio Bonnardot)





FÊTE DE LA MADELEINE

Mesdames, Messieurs, à vos agendas !

La fête de la Madeleine s'organise pour vous offrir un sympathique weekend les 2 et 3 septembre 2017.

Les festivités commenceront le samedi par des festivités interculturelles. De 10h30 à 16h00, les communautés du village vous feront voyager par la dégustation de leurs spécialités culinaires, par leurs histoires de vie qu'ils vous raconteront, par les danses et musiques qu'ils vous présenteront, ainsi que par leurs expositions et ateliers d'artisanat.

Le samedi soir, la tente dansera avec le traditionnel bal et se restaurera autour de grillades et raclettes. Les sociétés sportives, qui portent l'évènement, se réjouissent de fêter avec vous.

Enfin, le dimanche matin, la messe sera chantée par le chœur-mixte Sainte Marie-Madeleine, suivi de la procession et d'un apéritif musical animé par les fanfares et tambours de Vétroz. Dès midi, cette journée familiale proposera des jeux et des ateliers de bricolages.

Contacts et informations :

Comité de la fête : Stéphane Papilloud
079 220 49 40, stepap@bluewin.ch
Service d'intégration : Nathalie Zanardini
027 345 37 85, nathalie.zanardini@vetroz.ch





BIBLIOTHÈQUE DE VÉTROZ-MAGNOT

35 ANS

Grâce à vous, chers lecteurs, la fête d'anniversaire des 35 ans de la bibliothèque a été lumineuse et joyeuse ! Vous pouvez revivre cet événement en visitant notre site vetroz.bibliovs.ch. Vous y découvrirez les photos et le film «La bibliothèque se livre ».

De plus, le reportage de cette journée se trouve sur Canal9
<http://canal9.ch/la-bibliotheque-de-vetroz-magnot-fete-ses-35-ans/>

*Pour la Bibliothèque de Vétroz
Gisèle Philippoz, responsable*



HORAIRES D'ÉTÉ

La biblio prend aussi ses quartiers d'été ! Dès le 26 juin 2017, elle sera ouverte uniquement les lundis de 16h00 à 20h00.

On se retrouvera en forme et reposé à la rentrée dès le 21 août 2017 avec l'horaire normal.

Bel été et excellente lecture !



DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL !

Découvrez le monde à la maison!

Avez-vous envie de vivre une expérience unique en son genre en famille? Alors tentez l'expérience de l'échange tout en restant à la maison !

Chaque année, quelque 65 étudiants venant des quatre coins de la planète viennent en Suisse pour vivre une expérience d'échange. Âgés de 15 à 18 ans, ils vivent au sein d'une famille d'accueil et fréquentent une école publique durant toute une année, pour en savoir plus sur notre pays, ses habitants, sa culture et sa langue.

Ouvrez votre foyer et votre cœur à l'un de ces jeunes et vivez l'aventure de l'échange tout en restant à la maison. - En tant que famille d'accueil YFU, vous accueillez un jeune chez vous pour une durée de 10 à 11 mois sans indemnisation financière, en lui offrant ainsi un deuxième foyer. La motivation d'accueillir se fonde sur l'intérêt que l'on porte à la nouveauté et à un échange entre cultures.

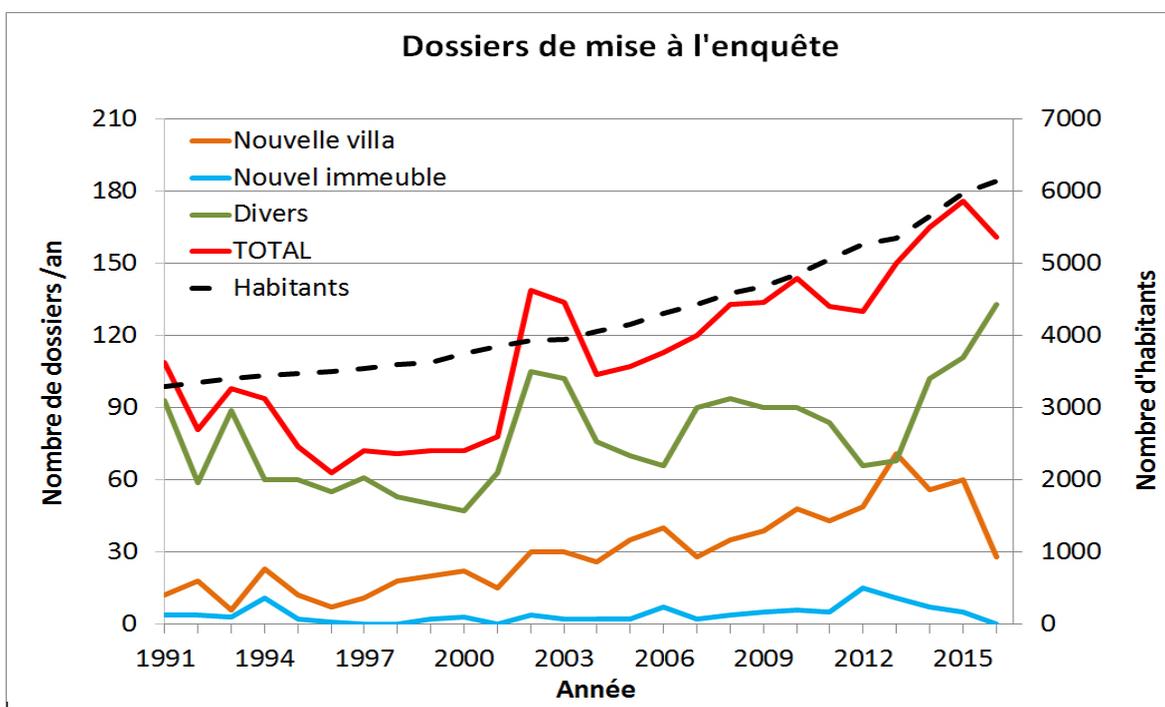
Vous pouvez bien évidemment compter sur l'encadrement et le soutien de YFU durant toute la durée de l'échange.

Pour en savoir plus notre programme d'accueil, n'hésitez pas à nous contacter sans engagement (026 46611 11, romandie@yfu.ch) ou rendez-vous sur notre site Internet: www.yfu.ch.

L'association YFU Suisse, forte de plus de 60 ans d'expérience dans le domaine des échanges de jeunes, ne poursuit pas de buts lucratifs et reçoit le soutien de la Confédération en tant qu'organisme de bienfaisance. Les activités d'YFU ont pour objectif de promouvoir la compréhension interculturelle, le respect entre les peuples et la disposition à assumer nos responsabilités sociales.



CONSTRUCTIONS VÉTROZ



ZONE RÉSERVÉE

LES RAISONS D'UNE DÉCISION

Le 27 avril dernier, le conseil communal de Vétroz a pris une décision inédite en instituant une zone réservée au pied du coteau, dans le secteur «Plan des Vignes», en amont de la Milière.

Cela signifie qu'à l'intérieur de ce périmètre – environ 8000 m² situés en zone à bâtir – rien ne pourra être entrepris ces deux prochaines années. Il s'agit de figer la situation le temps de créer une zone spéciale, provisoirement baptisée «zone de coteau sensible à aménager harmonieusement». De cette manière, l'esthétique des lieux pourra mieux être préservée, les dispositions actuelles étant insuffisantes.

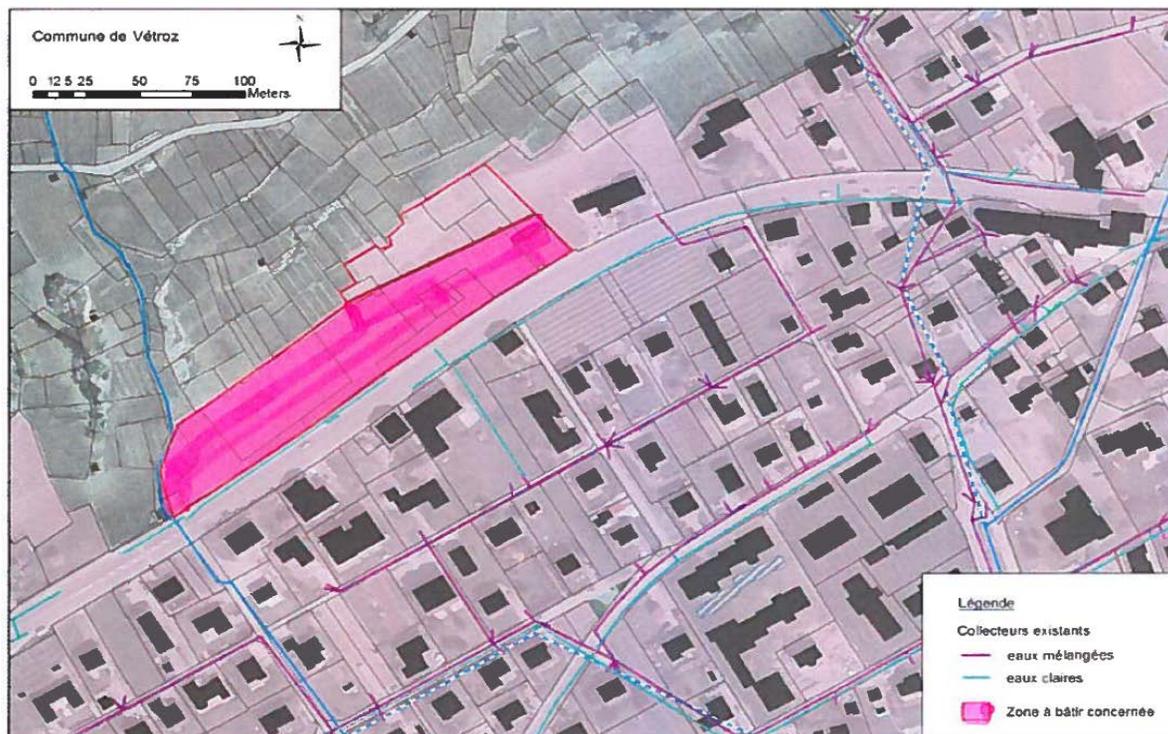
Pour en arriver là, il s'agira de réviser notre RCCZ, règlement communal des constructions et des zones. Un chantier auquel nous serons de toute façon contraints de nous atteler en raison des récentes adoptions de la nouvelle loi cantonale sur les constructions et de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire.

Il est important de relever que cette adaptation locale du plan d'affectation n'a rien à voir avec un dézonage.

C'est – osons le terme malgré les événements d'avril – un «gel» du territoire. La valeur des vignes des douze propriétaires concernés n'est donc pas affectée.

Les plans de cette zone réservée sont consultables sur www.vetroz.ch.

*Pour la commission des constructions
Fabrice Germanier, président*





GEL SUR LE VIGNOBLE DE VÉTROZ

Durant ce mois d'avril 2017, plusieurs vignobles européens ont été touchés par des gelées importantes. L'Allemagne a été fortement touchée, notamment en Rhénanie-Palatinat. En France, à Bordeaux on parle d'une demi-récolte. En Alsace et en Bourgogne, les pertes de récolte sont importantes. En Italie, les vignobles allant de la Vallée d'Aoste (nord) à la Campanie (sud) ont été fortement touchés.

Le vignoble et les cultures fruitières suisses n'ont pas été épargnés. Le Valais est une des régions suisses les plus touchées, avec environ 1'000 ha de vignes gelées à 100 % et 1'000 ha de vignes gelées entre 50 et 70 %.

Notre vignoble de Vétroz a été également fortement touché durant ce mois d'avril, particulièrement les nuits du 19 et 20 avril. Comme annoncé dans mon édito, le secteur Botza-Balavaud a pratiquement été gelé à 95 %, et dans plusieurs parcelles, les ceps ne repartent pas, par conséquent le capital plantes est définitivement perdu.

La perte de récolte pour 2017 est estimée à environ 3 millions et demi pour le vignoble de Vétroz. Ce gel aura également des répercussions pour 2018. Il est difficile à ce stade de chiffrer les pertes engendrées par le déficit de valorisation et les pertes de marché, mais celles-ci sont très importantes.

Malgré certains moyens de lutte engagés sur notre vignoble, canons à air chaud, chaufferettes, ceux-ci n'ont pas réussi à sauver les récoltes. Il semblerait, au vu des résultats de cette année, que le seul moyen de lutte efficace pour combattre ces gelées noires soit la lutte par aspersion.

Suite à ces événements, la commission agricole et viticole de notre commune a fait part de deux demandes de soutien au Conseil municipal. Demandes qui ont été acceptées. La première consiste à ne pas exiger de taxes d'irrigation pour le secteur Botza-Balavaud (sud de la route cantonale) pour les années 2017 et 2018.

La deuxième consiste à financer une étude de faisabilité pour lutter contre le gel de printemps par aspersion dans le secteur Botza-Balavaud. Un bureau d'ingénieur a été mandaté pour mener à bien cette étude. Le principal défi de ce projet consistera à trouver l'eau nécessaire pour ce système de lutte, en effet il faut 4 lt d'eau par m² et par heure pour lutter par aspersion, ce qui fait pour 60 ha, un volume de 2'400 m³ d'eau à l'heure ! Celle-ci devra être pompée dans la nappe phréatique ou dans la Lizerne.

Suivant les conclusions de cette étude, et si les viticulteurs vétrozains le souhaitent, il faudra définir le porteur de projet, soit la commune ou soit un syndicat agricole. Cette démarche permettra de profiter d'un subventionnement du canton et de la Confédération pouvant aller jusqu'à 60 % du coût total du projet. Nous vous tiendrons au courant de la suite de cette démarche vitale pour notre vignoble.

*Pour la commission viticole
André Fontannaz, président*

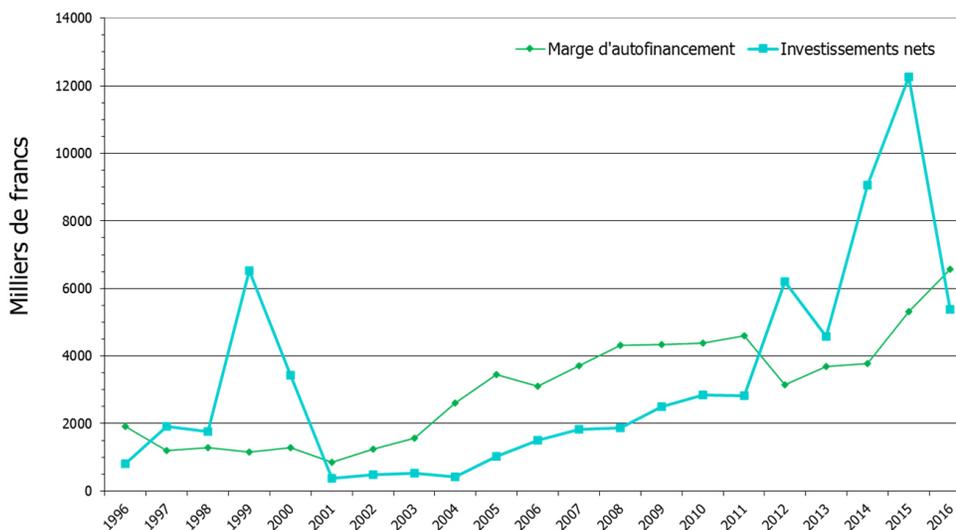


© Studio Bonnardot

A) RÉCAPITULATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

CENTRES DE CHARGES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Administration générale	1'381'129.99	14'416.00	109'004.85	-
Sécurité publique	1'061'541.00	355'232.79	324'624.90	150'352.85
Enseignement & formation	6'233'786.25	126'401.05	1'001'798.20	158'666.20
Culture, loisirs, culte	920'821.15	22'679.75	70'442.70	8'940.00
Santé	377'021.05	13'469.00	-	-
Prévoyance sociale	5'296'807.60	1'699'356.35	74'259.25	-
Trafic	2'428'638.50	74'838.00	2'802'450.25	- 9'162.00
Protection & aménagement de l'environnement	3'309'651.15	2'659'788.85	1'954'112.45	1'196'619.40
Economie publique	481'299.40	859'625.53	184'725.20	-
Finances & impôts	1'644'924.22	18'208'042.92	363'502.65	-
Totaux	23'135'620.31	24'033'850.24	6'884'920.45	1'505'416.45

EVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS NETS



B) COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	COMPTES 2016	BUDGET 2016
Revenus	24'033'850.24	20'002'700.--
./. charges y compris amortissements	23'135'620.31	21'604'500.--
Excédent de revenus 2016	898'229.93	- 1'601'800.--
Amortissements comptables	5'668'200.--	4'851'900.--
Marge d'autofinancement 2016	6'566'429.93	3'250'100.--

C) COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTES 2016	BUDGET 2016
Investissements bruts	6'884'920.45	10'018'500.--
./. recettes d'investissements	1'505'416.45	2'884'300.--
Investissements nets 2016	5'379'504.--	7'134'200.--

D) COMPTE DE FINANCEMENT

	COMPTES 2016	BUDGET 2016
Marge d'autofinancement	6'566'429.93	3'250'100.--
./. investissements nets	5'379'504.--	7'134'200.--
Insuffisance / excédent de financement 2016	1'186'925.93	- 3'884'100.--

L'excédent de financement effectif des investissements nets 2016 est par conséquent supérieur de Fr. 5'071'025.93 au montant budgétisé.

Ceci s'explique par deux éléments conjugués, à savoir :

1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue	3'316'329.93
2. des investissements nets supérieurs à la prévision	1'754'696.--
Soit un écart favorable de l'excédent de financement de	5'071'025.93

La marge d'autofinancement dégagée en 2016 est quant à elle supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants:

1. écart favorable enregistré sur les recettes	4'031'150.24
2. écart défavorable enregistré sur les dépenses	-714'820.31
Soit un écart global favorable de	3'316'329.93

Ceci s'explique non seulement par une bonne maîtrise des charges de fonctionnement, mais plus particulièrement par des recettes fiscales arrêtées à Fr. 15'964'171.36, en hausse de Fr. 2'293'366.91 par rapport à 2015. Le budget 2016 avait été établi sur la base provisoire de l'année 2014, qui s'est révélé un demi-million plus basse que la réalité. L'année 2015 a quant à elle également été plus favorable que prévue. On peut qualifier les estimations de très prudentes.

Etant donné que des investissements conséquents sont à prévoir au courant des années futures, il a été décidé, d'une part, de comptabiliser des amortissements complémentaires non budgétisés à raison de Fr. 1'000'000.-- et, d'autre part, de doter la provision pour pertes sur débiteurs d'un montant de Fr. 50'000.-- supplémentaires.

Les investissements nets 2016 s'élèvent à Fr. 5'379'504.--, inférieurs de 1'754'696.-- à la budgétisation établie. L'écart s'explique principalement par une refonte des projets liés à la route du Grand Canal, en partenariat avec la Bourgeoisie de Sion, et du chauffage à distance (CAD) ainsi que par le recours ayant bloqué le démarrage de travaux propres à la Place des Vignerons, lesquels sont actuellement en cours de réalisation.

*Pour le Conseil Municipal
Laurent Seppey, secrétaire municipal*

PERSONNEL COMMUNAL

NOMINATION D'UN RESPONSABLE COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS

Suite au départ du titulaire et à la mise au concours du poste, la Municipalité a procédé à l'engagement de M. Jérôme Bétrisey au poste de responsable communal des constructions, fonction qu'il occupe depuis le 1er juin dernier.

Ayant suivi une formation de maçon puis de dessinateur en génie civil, M. Bétrisey a dirigé pendant plusieurs années un bureau technique. En plus de son expérience pratique de gestion des chantiers, il possède d'autres compétences intéressantes pour notre municipalité puisqu'il a également obtenu le certificat de chargé de sécurité AEAI et qu'il connaît déjà le fonctionnement d'une administration, ayant précédemment occupé un poste de responsable du service technique dans une autre commune. Nous sommes convaincus que sa polyvalence et son énergie seront des atouts indéniables pour le dicastère des constructions.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal.

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz



Jérôme Bétrisey

EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017

Personnel communal

- Suite aux mises au concours des postes, décide de l'engagement de Mme Alissia Gafner en tant qu'apprentie assistante socio-éducative au sein des structures communales de la petite enfance, et de Mme Danika Schöpfer en tant qu'apprentie employée de commerce formation élargie.
- Suite à la mise au concours du poste, décide de l'engagement de M. Jérôme Bétrisey comme responsable communal des constructions.
- Met au concours un poste d'auxiliaire de la petite enfance à 50 % afin de combler une place vacante.
- Suite au départ d'un titulaire, met au concours un poste d'éducateur(-trice) de la petite enfance à 40 % pour la rentrée 2017-2018.

Finances communales

- Prend connaissance et approuve les comptes 2016 de la Municipalité.
- Prend connaissance du rapport de contrôle soumis par la fiduciaire Fidag S.A., responsable de la révision.

- Propose au Conseil général la désignation de la fiduciaire Fidag SA comme organe de révision des comptes pour la période 2017-2020.

Travaux publics

- Prend connaissance du rapport sur le concept de mobilité douce dans le village de Vétroz du bureau Team+ et décide de leur adjuger un nouveau mandat relatif à l'élaboration de mesures détaillées qui sera présenté lors de la séance du Conseil général d'octobre.
- Adjuge les travaux d'entretien sur dix ans du terrain sud des Plantys à l'entreprise Realsport Group SA et prend note de la fermeture de ce terrain durant sept semaines en été 2017 pour permettre un entretien.
- Suite aux conclusions des différentes études réalisées par les bureaux d'ingénieurs Idealp SA et Ribl SA relatives aux torrents ouest, décide d'écarter définitivement la variante de bisse longeant le coteau et se jetant dans la Lizerne.

- Valide l'offre du bureau d'ingénieurs forestiers Nivalp SA relative à la renaturation du canal du Couchant.
- Prend connaissance des oppositions reçues en lien avec la réalisation de la rue de la Jonction.
- Prend note de la fin des travaux liés d'une part à la réfection de la route d'Eden et d'autre part à l'abaissement du lit de la Lizerne sous le pont CFF.
- Procède aux diverses adjudications suivantes : travaux de génie civil pour la route du Grand Canal à Atra SA, assainissement des canalisations de la route cantonale à Moren Frères SA, digue de Servaplaine à Atra SA, mandat lié à l'espace réservé pour les cours d'eau à Idealp SA, installation des jeux de la nouvelle place de la rue du Pont à Terrettaz SA parcs et jardins.
- Organise la deuxième séance participative liée aux torrents ouest le 20 juin 2017.

Constructions

- Approuve l'offre de l'entreprise Planchamp Télécom SA pour le changement des micros sans fil dans la salle de gymnastique du centre scolaire de Bresse.
- Désigne Nicolas Berner comme répondant communal pour les constructions adaptées aux handicapés.
- Suite aux différents avis techniques et juridiques reçus, met à l'enquête la création d'une zone de développement harmonieux au pied du coteau au lieu-dit Plan des Vignes.
- Valide l'offre du bureau PAT Photogrammétrie SA pour la réalisation d'orthophotographies.
- Prend connaissance des diverses adjudications relatives au futur local du feu effectuées par la commission intercommunale ad hoc.
- Initie une réflexion sur l'extension des centres scolaires de Bresse et des Plantys.
- Suite aux différents problèmes rencontrés, décide de renoncer définitivement au projet de chauffage à distance.

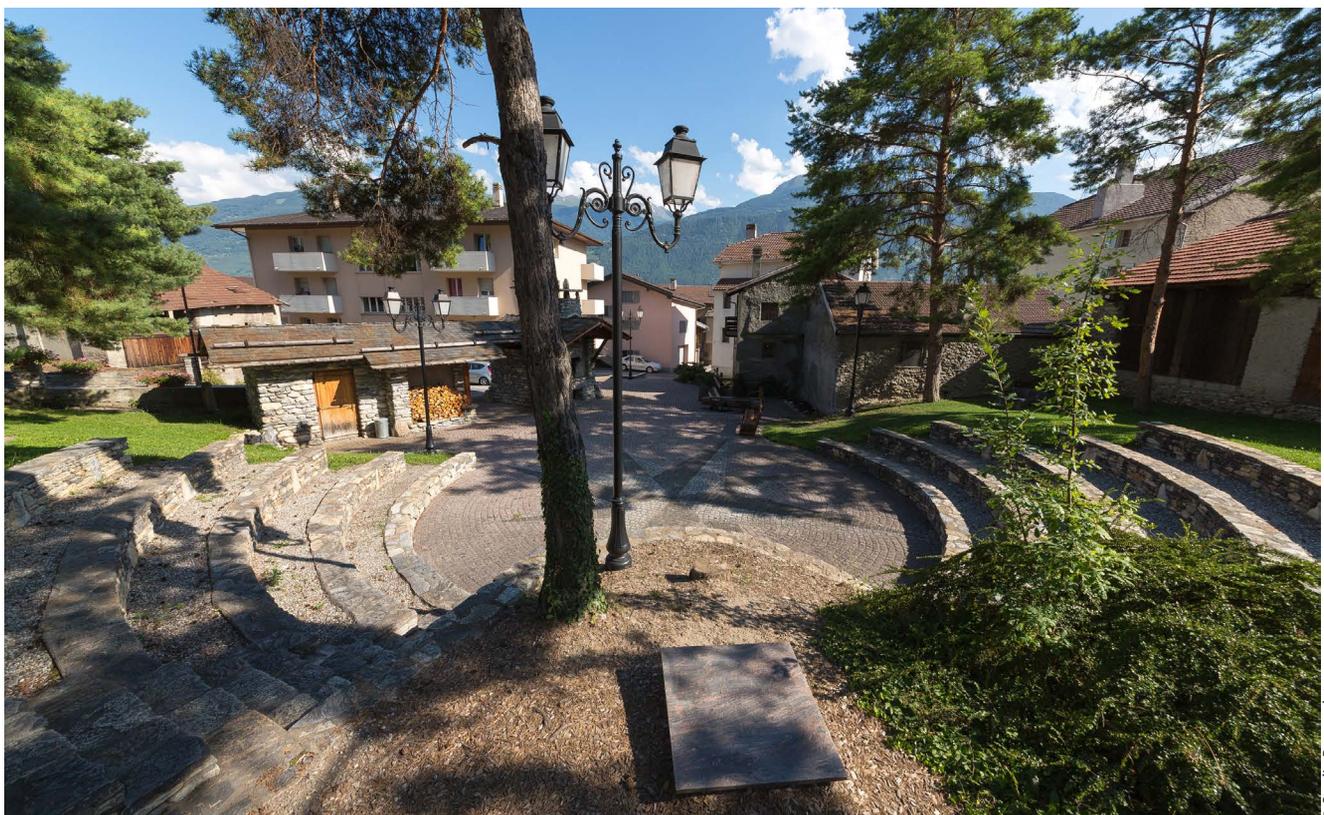
Ecoles et structures communales de l'enfance

- Prend note que l'effectif prévu de 578 élèves pour l'année scolaire 2017-2018 nécessite l'ouverture d'une 28ème classe.
- Suite aux mises au concours des postes, propose à l'Etat du Valais les engagements de Mme Sandra Lugon en qualité de nouvelle enseignante ACM, et de Mmes Jessica Pannatier et Amélie Valotton et M. Eddy Nalesso en qualité de nouveaux enseignants 1-2-5-6 H.
- Adjuge la fourniture du mobilier scolaire à l'entreprise Jordan Jacques & Fils SA.

- Prend connaissance que les vacances estivales de la crèche et de la nurserie communale commenceront le 21 juillet pour se terminer le 15 août 2017.
- Décide d'une part de ne plus facturer les frais d'écolage, de journées de ski, de camp et de course d'école aux parents, et d'autre part de ne plus verser le chèque famille aux enfants fréquentant l'école primaire, ces deux montants étant d'une valeur totale identique de Fr. 150.-, ceci dès la rentrée 2017-2018.

Demandes et divers

- Valide la prise en charge de 55 % des frais du réseau biodiversité pour la période 2017-2023.
- Concernant les délégations et représentations pour la législature 2017-2020, procède aux désignations suivantes : pour l'Association de l'ancien hôpital de Gravelone, Olivier Cottagnoud comme représentant au sein du conseil d'administration et André Fontannaz comme délégué à l'assemblée générale ; pour l'Association de la Step Vétroz-Conthey, Fabrice Germanier (vice-président), André Fontannaz et Fabien Papilloud comme membres du comité, et Lydia Moix (présidente) et Olivier Cottagnoud (secrétaire) comme membres de l'assemblée des délégués.
- Prend connaissance et accepte les demandes d'obtention du droit de cité.
- Participe aux nonante ans de M. Léon Vergère le 10 avril 2017, de M. Charly Papilloud le 17 juin 2017 et de Mme Renée Schulze le 23 juin 2017.
- Prend note que le concert de Noël des fanfares et la remise des mérites culturels et sportifs vétrozains auront lieu le 23 décembre 2017, et non le 16 décembre comme annoncé précédemment.
- Organise et participe le 9 juin 2017 à la réception officielle du nouveau conseiller d'Etat Frédéric Favre, et décide de donner congé aux enfants des écoles l'après-midi.
- Décide que le bureau de vote sera désormais ouvert le dimanche de 10h30 à 11h30, les horaires du samedi restant quant à eux inchangés (18h00 à 19h00).
- Examine les différentes aides possibles aux exploitants dont les récoltes ont subis des dégâts dus au gel durant le printemps 2017.
- Prend note de la démission du Conseil général de deux membres du groupe PLR, à savoir à savoir Mme Margot Petter et M. Nicolas Cagnazzo, et de la désignation de M. Yann Gauteron, une place restant à pourvoir.
- N'entre pas en matière concernant la demande de fermeture de la route devant le parvis de l'église émanant de la Paroisse de Vétroz.



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés.	